

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention :

OBJET : Demande d'adhésion au SDE76 de la Commune de Neufchâtel-en-Bray
(41/2017)

Rapporteur : M. Blaise ALLEAUME

Mesdames, Messieurs,

VU :

- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDERANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,

- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a acceptés,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,
- de refuser l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au(x) motif(s) suivant(s) :

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

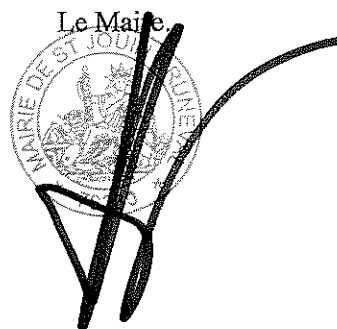
- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

Annexes :

- *Délibération du Comité Syndical n°2017/07/05-17*
- *Projet statuts adhésion Neufchâtel-en-Bray*

Pour extrait conforme,

Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :

OBJET : SDE 76 Effacement de réseau et Eclairage public : rue des Lilas 1^{ère} partie : Projet-Eff+EP-2016-0-76595-6386 (42/2017)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL et M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Eff+EP-2016-0-76595-6386 et désigné « rue des Lilas 1^{ère} partie (version 1.2) » dont le montant prévisionnel s'élève à 186 956,83 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 61 664,49 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

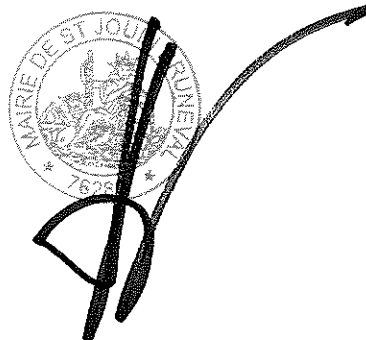
- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour les années 2017 et 2018 pour un montant de 61 664,49 € TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Annexe : Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76 - Projet-Eff+EP-2016-0-76595-6386 (version 1.2)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : SDE 76 Effacement de réseau et Eclairage public : rue des Lilas 2^{ème} partie : Projet-Eff+EP-2016-0-76595-6388 (43/2017)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL et M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Eff+EP-2016-0-76595-6388 et désigné « rue des Lilas 2^{ème} partie (version 1.2) » dont le montant prévisionnel s'élève à 266 768,24 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 86 805,71 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

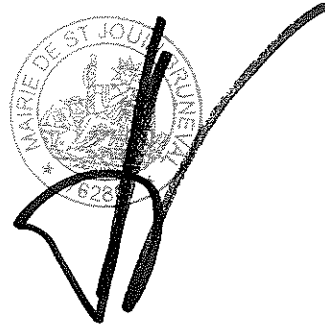
- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour les années 2017 et 2018 pour un montant de 86 805,71 € TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

*Annexe : Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76 -
Projet-Eff+EP-2016-0-76595-6388 (version 1.2)*

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES
Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : SDE 76 Renforcement des réseaux et Eclairage public : avenue du Colonel Rémy RD 111 :
Projet-Renfo-2017-0-76595-7796 (44/2017)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL et M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Renfo-2017-0-76595-7796 et désigné « avenue du Colonel Rémy RD 111 (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 75 360,00 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 11 060,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

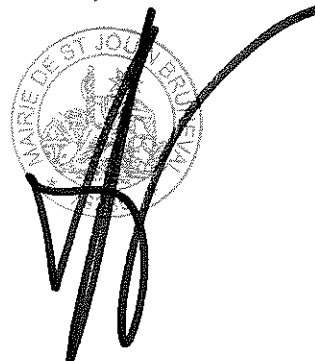
- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour les années 2017 et 2018 pour un montant de 11 060,00 € TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

*Annexe : Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76 -
Projet-Renfo-2017-0-76595-7796 (version 1.1)*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST JOU-BREVAL" around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 16 Contre : 1 Abstention :

OBJET : SDE 76 Extension de réseaux : parking plage – horodateur camping-car - Projet-Ext-2016-0-76595-7135 (45/2017)

Rapporteurs : M. Aurélien PAUL et M. Philippe VALLIN

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Ext-2016-0-76595-7135 et désigné « parking plage – horodateur camping-car (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 24 960,00 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 5 877,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet ci-dessus,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal pour les années 2017 et 2018 pour un montant de 5 877,50 € TTC,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

*Annexe : Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE76 -
Projet-Ext-2016-0-76595-7135 (version 1.1)*

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : Demande de subventions pour la piste cyclable

(46/2017)

Rapporteurs : Mme Virginie WALBROU et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jouin-Bruneval approuvé le 19 juillet 2013,
VU l'emplacement réservé le long de la RD 111,

Le projet consiste à développer les moyens de transport doux en connectant la commune d'Heuqueville et la commune de Saint-Jouin-Bruneval afin de renforcer l'attractivité du centre-bourg et de la plage. Il s'agit également de permettre aux résidents d'Heuqueville de bénéficier des commerces et des services publics (médiathèque, agence postale) de Saint-Jouin-Bruneval.

Des cheminements et des pistes cyclables vers le nord du bourg pour rejoindre le front de mer et le Belvédère en vélo, à pieds ou en skate ont été réalisés en 2016, ainsi qu'un maillage au centre-bourg de sentes piétonnes et cheminements. Le projet consiste à créer une piste cyclable au sud en direction du Grand-Hameau puis vers Heuqueville pour que les habitants et les touristes puissent rejoindre Saint-Jouin-Bruneval à vélo, son front de mer et poursuivre vers les sites touristiques de Bruneval et d'Etretat.

Le CAUE a produit une étude de faisabilité.

La mairie a réorienté le projet vers une piste cyclable d'une longueur de 1 400 mètres linéaires. L'agence Atelier 2 Paysage réalise cette étude. Cette liaison Bourg – Grand Hameau est inscrite au contrat de pays des Hautes-Falaises 2014-2020 et fait l'objet d'une fiche action.

L'estimatif prévisionnel de septembre 2017 se décompose comme suit :

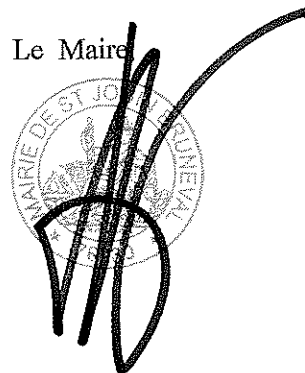
Postes de dépenses	Coût prévisionnel HT (ou TTC si fonctionnement)
Aménagement de la liaison Grand Hameau / Centre bourg	160 382,45 €
Frais de division et d'acquisition	5 000,00 €
Elaboration du dossier DUP et de l'enquête publique	8 750,00 €
Frais notariés	3 000,00 €
TOTAL	177 132,45 €

Une coordination avec les services du Conseil Départemental est prévue pour la mise en accès PMR de l'arrêt des cars dit de l'ancienne Mairie qui sera intégré au projet de piste cyclable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, à faire toutes les demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à la commande correspondante, piste cyclable Grand Hameau Bourg et mise en accessibilité de l'arrêt des cars au rond-point de l'ancienne mairie.

Pour extrait conforme,

Le Maire

A circular official stamp of the Municipality of Saint-Jouan-de-Pey is visible, partially obscured by a large, bold, black ink signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT JOUAN DE PEY" and a central emblem.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Demande de subventions pour la réhabilitation du gymnase communal (47/2017)

Rapporteurs : Mme Noëlle LEVEAU et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase, un diagnostic (mission DIAG) a été réalisé par le groupement HAKKA ARCHITECTURE, NUBUQNU et le cabinet ECHOS.

La Commune de Saint-Jouin-Bruneval a engagé la rénovation du gymnase communal. Cet équipement sportif construit dans les années 1980 nécessite une rénovation complète, tant au niveau du gymnase, du DOJO que des annexes.

De nombreux travaux sont à prévoir pour rendre cet équipement plus fonctionnel et accueillant, notamment les façades, l'entrée, les vestiaires, les sanitaires et le sol sportif.

Cet équipement est très fréquenté par différents publics :

- Dans la journée, aux horaires scolaires, principalement par les écoles primaires et maternelles,
- En soirée et le weekend, par les associations sportives.

Le montant prévisionnel global du projet est de 786 940,00 € HT au stade du diagnostic.

Une décision sera engagée au moment de la présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

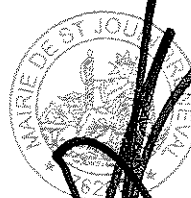
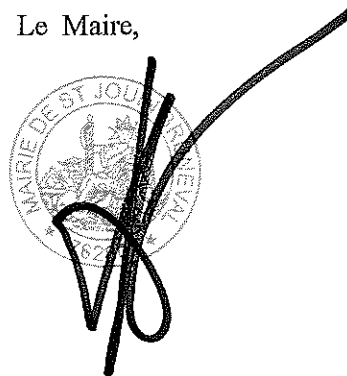
	HT (compris marge estimation 5%)
Façades : dépose complète des éléments existant reprise des bétons, mise en œuvre d'un bardage isolant compris adaptation de la couverture et descentes des eaux pluviales, remplacement des menuiseries du gymnase et mise en place de filets de protection	328 600,00 €
Façades sud : dépose complète des éléments existants reprise des bétons, mise en œuvre d'un bardage isolant compris adaptation de la couverture et modifications des baies	70 200,00 €
Réorganisation spatiale du RDC côté sud (entrée, sanitaires, vestiaires) Sanitaires et vestiaires conformes à la réglementation handicapée et à la réglementation sanitaire départementale	68 500,00 €
Rénovation du club house	2 772,00 €
Rénovation du premier étage, niveau DOJO avec mise en place d'une baie STADIP et occultation permettant également la projection depuis le gymnase	25 680,00 €
A partir de la sous-station, refonte totale de la conception actuelle, mise en place d'une VMC double flux notamment dans la salle du DOJO, de radiateurs sans inertie couplés à un VMC simple flux dans les vestiaires	148 100,00 €
Mise aux normes électriques	61 600,00 €
Rénovation du sol sportif du gymnase	81 488,00 €
TOTAL	786 940,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval, l'Etat, la Conseil Régional de Normandie, le Conseil Départemental de Seine-Maritime, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME), le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), les fédérations sportives et tout autre organisme pour obtenir des subventions aux taux les plus élevés possibles,
- DIT que la part des travaux non couverts par les subventions sera prise en charge par la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,





Commune de
**Saint Jouin-
Bruneval**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

(48/2017)

OBJET : Adhésion à Seine-Maritime Attractivité

Rapporteurs : Mme Réjane DEVAUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément au nouveau cadre législatif résultant de la loi NOTRe, le Département de la Seine-Maritime entend développer une politique volontariste de soutien au développement local des territoires et à leur activité touristique. Il a été décidé la création de « Seine Maritime Attractivité », fruit de la fusion de trois de ses agences départementales (SME, CDT et ATD 76). La Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval a décidé d'adhérer à l'association. Par conséquent, la commune peut bénéficier de leurs services sans coût financier sous réserve qu'elle soit membre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'AUTORISER l'adhésion de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval à « Seine-Maritime Attractivité »,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à représenter la Commune de Saint-Jouin-Bruneval dans les instances représentatives de Seine-Maritime Attractivité.
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Pour extrait conforme,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Demande de subventions pour les études géotechniques de la falaise (49/2017)

Rapporteurs : M. François AUBER et M. Olivier HENRY

Mesdames, Messieurs,

Pendant la période estivale, la mairie a pris l'initiative de démarrer des travaux de sécurisation pour réaliser une protection légèrement surdimensionnée pour protéger les infrastructures de la plage.

La surveillance des pinacles de craie au Belvédère d'Antifer est en cours et un diagnostic du risque lié aux instabilités doit être réalisé. Ces pinacles se trouvent dans la circonscription du Grand Port Maritime du Havre.

La Sous-Préfecture du Havre et le Grand Port Maritime du Havre ont demandé à la Commune de Saint-Jouin-Bruneval de se positionner comme maître d'ouvrage des études géotechniques.

Les études géotechniques seront réalisées par le bureau d'études CEREMA et auront pour objet de :

- proposer et dimensionner la parade la plus adaptée pour une sécurisation des enjeux à long terme ;

- effectuer une étude trajectoire détaillée pour évaluer plus précisément les distances pour limiter la propagation des blocs en cas de rupture d'une écaïlle. Le dimensionnement de la parade doit s'appuyer sur les résultats de cette étude.

La mairie a également mis en place une surveillance hebdomadaire des pinacles de craie à l'aide d'un drone, jusqu'aux résultats des études.

Le coût du diagnostic s'élève à 6 270,00 € HT.

La commune envisage de solliciter :

- une demande de subvention au Ministère de la Transition écologique et solidaire relative aux études géotechniques au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier) ;

Poste de recettes	Montants sollicités	%
<u>Etudes géotechniques</u>		
Etat – Ministère de la Transition écologique et solidaire	3 135,00 €	50 %
GPMH	1 567,50 €	25 %
Maître d'ouvrage	1 567,50 €	25 %
TOTAL	6 270,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la commande correspondante.

Pour extrait conforme,

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Recrutement d'un volontaire en service civique

(50/2017)

Rapporteurs : Mme Frédérique RATTE

Mesdames, Messieurs,

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,
VU l'article R.121-25 du Code du service national,
VU l'article R.121-23 du Code du service national,

Exposé :

Le dispositif du Service Civique Volontaire, créé par la loi du 10 mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service d'un organisme, dont une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur une durée de 8 mois. Cette mission peut s'accomplir dans l'un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Opportunité :

La commune de Saint-Jouin-Bruneval souhaite s'inscrire dans ce dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes au sein de la collectivité. La volonté est donc d'assurer au jeune un véritable accompagnement dans son projet professionnel. Dans ce contexte, au regard des

enjeux définis par la collectivité notamment dans le domaine de l'environnement et du développement durable et de l'éducation pour tous, l'accueil de jeunes en service civique volontaire constitue une réelle opportunité. Les missions confiées auront vocation à développer l'éducation pédagogique auprès des enfants, dans le cadre des activités périscolaires, en lien avec les partenaires associatifs, l'école et la médiathèque, notamment. Elles permettront également le développement d'animations et de projets visant à valoriser le patrimoine naturel et environnemental auprès des habitants et du grand public.

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

VU la délibération n°44/2016 du 7 juillet 2016 relative au recrutement service civique,

VU la délibération n°58/2016 du 13 octobre 2016 relative à l'indemnisation service civique,

CONSIDERANT le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

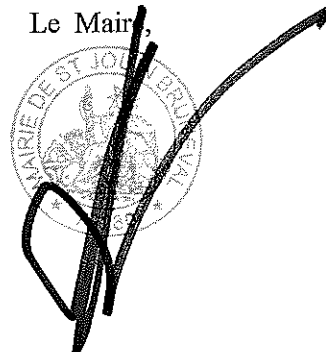
CONSIDERANT la concordance entre les domaines d'interventions prioritaires retenus par l'Etat dans le cadre de ce dispositif et les enjeux auxquels la Collectivité se doit de répondre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à créer un poste pour recruter un jeune en service civique ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions avec le jeune qui sera engagé ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour participer à cet accueil en versant à chaque jeune, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport conformément à l'article R. 121-25 du Code de service national qui sera servie par mandat administratif par mois qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle dont le montant est fixé par l'article R 121-23 du Code du service national par les autorités administratives, financées par l'Etat et versée par l'Agence du Service Civique.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE SAINT-JOUAN-DE-PY' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, bold, handwritten signature in black ink.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Vote des délégations de suppléance d'un conseiller municipal

(51/2017)

Rapporteur : M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'un conseiller municipal a démissionné de son mandat en juillet 2017.

Aux côtés de M. Philippe VALLIN, délégué titulaire, ce conseiller municipal était représentant suppléant de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Lézarde (SMBV) et au Syndicat Electrique de Seine-Maritime (SDE 76).

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant suppléant dans ces syndicats,

Considérant que se présente(nt) à la candidature de délégué suppléant :

- M. Olivier HENRY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Olivier HENRY aux fonctions de délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Lézarde et au Syndicat Electrique de Seine-Maritime.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

The image shows an official circular stamp of the Municipality of Saint-Jouan-de-la-Lande. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE ST JOUAN-DE-LANDE" at the top and "SEINE-MARITIME" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem. Overlaid on the stamp is a large, bold, handwritten signature in black ink.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

OBJET : Conditions de prêt de la salle polyvalente aux associations

(52/2017)

Rapporteur : Mme Josiane COIGNET

Mesdames, Messieurs,

Pour le prêt de la salle polyvalente par une association, un chèque de caution de 150 euros doit être déposé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise l'encaissement de la caution, pour le prêt de la salle polyvalente par une association, pour indemniser la Commune de Saint-Jouin-Bruneval en cas d'annulation tardive (toute annulation doit être signalée 2 mois avant l'occupation).

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES
Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Subventions aux associations

(53/2017)

Rapporteur : Mme Noëlle LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Après étude des dossiers de demandes de subventions 2017 formulées par les associations du village et hors commune, il est proposé d'approuver les attributions citées en annexe.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Subventions aux associations 2017
Saint-Jouin-Bruneval

Association	Montant de la subvention	Association	Participation de la commune
Anciens combattants	500 €	Chasse	AOT (168,41 € HT)
Billard français	100 €	Education canine	AOT (168,41 € HT) + toiture
Chor&Danse	650 €	Longe Côte	Eau douche
Football	2 000 €		
Gymnastique	100 €	Associations à but culturel	
Judo Club	650 €	Harmonie Gonneville	Passe
Kangourou's volley	250 €	Tambour battant	Passe
Randonnée	500 €	Horeb Saint-Jouin	Passe
Tennis	1 350 € + achat poteaux	Harmonie de Criquetot	Passe
Tennis de table	1 200 €	Ecole de musique de Cauville	Passe
Vent de fous	250 €		
		CCAS	5 000 €
USEP	975 € (5 € / pers)		
Associations environnementales			
APPLA	300 €		
Le Chêne	100 €		
Associations extérieures			
Arc en ciel	100 €		
ADMR	150 €		
Croix Rouge	150 €		
Secours populaire	150 €		
Banque alimentaire	150 €		
Secours catholique	150 €		
SNSM	400 €		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [28/09/2017]**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU et Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL, Mme Caroline VAIN.

Absents représentés : Mme Clydie RENARD donne pouvoir à Mme Noëlle LEVEAU
M. Pascal REGHEM donne pouvoir à M. Olivier HENRY
M. Patrice DELAMARE donne pouvoir à M. Christian POUPEL

Absents excusés : M. Gilles HONORE et Mme Maria MARQUES

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 22/09/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 16

Contre : 1

Abstention :

OBJET : Bail professionnel pour le local de kinésithérapie

(54/2017)

Rapporteurs : M. François AUBER et Mme Micheline MONVILLE

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22-5,

VU la loi Méhaignerie du 23 décembre 1986, et notamment son article 57A,

Vu le Code civil,

Vu le projet de contrat de bail professionnel à conclure avec Monsieur Baptiste MERLE, masseur-kinésithérapeute.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commune est propriétaire d'un immeuble situé au 12, rue Général de Gaulle, cadastré de section A, numéro 156, pour une contenance de 98 m² environ.

Des travaux ont été réalisés :

- modification et mise aux normes de l'installation électrique,
- remplacement de tous les châssis et fenêtres en bois, par de l'aluminium,
- pose de vitrage feuilleté pour les nouveaux vitrages,
- poste de volets roulants électriques pour chaque fenêtre, avec commande radio,
- travaux de gros œuvre, avec notamment, l'isolation de la toiture et des murs,

- création d'une salle d'attente et de quatre box de soins.

Monsieur le Maire propose de donner cet immeuble, vacant actuellement, à bail à Monsieur Baptiste MERLE exerçant actuellement les fonctions de masseur-kinésithérapeute.

Les principales dispositions du bail seraient les suivantes :

- La durée est de six ans renouvelable par tacite reconduction.
- Le loyer mensuel initial est de SIX CENT CINQUANTE Euros (650,00 €).

Le loyer comprend les charges :

- o d'enlèvement des ordures ménagères,
- o de l'eau,
- o du chauffage centralisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le bail présenté et **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter cette location aux conditions de prix et autres énoncées dans le bail ;
- **DE DONNER A BAIL** le bâtiment, 12 rue du Général de Gaulle, propriété de la commune, à Monsieur Baptiste MERLE, exerçant actuellement les fonctions de masseur - kinésithérapeute ;
- **FIXE** le début de location au 1^{er} novembre 2017 pour une période initiale de 6 ans ;
- **FIXE** le prix du loyer à SIX CENT CINQUANTE Euros (650,00 €) mensuel ;
- **DECIDE** d'accorder la gratuité du loyer du 1^{er} novembre 2017 au 31 janvier 2018 inclus. À l'issue de cette période, un loyer de 650,00 € par mois sera demandé. Cette gratuité est accordée au principe d'une aide à l'installation d'un cabinet de massage et kinésithérapie. Par ailleurs, la mise en peinture des murs est laissée à la charge du locataire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.

La présente délibération sera annexée au bail.

Annexe : bail professionnel

Pour extrait conforme,

Le Maire

